



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mai 2016
19 heures 00

NB/MG

N° 002000

Vie associative -
Convention
d'objectifs entre la
ville d'Apt et
l'association ANPEP

Affiché le :

Le mardi 10 mai 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 03 mai 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 rend obligatoire la conclusion d'une convention avec les associations dont les subventions accordées (directes et indirectes) dépassent la somme de 23 000 €

En application de cette disposition légale et de la circulaire du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations, le Conseil, par délibération n° 1017 du 16 mars 2012, a approuvé un modèle de convention d'objectifs pour concrétiser la démarche partenariale avec les associations.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention d'objectifs 2016-2017 entre la ville d'APT et l'association ANPEP.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la convention telle que mentionnée dans les pièces jointes.

Dit que le montant total attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau des subventions aux associations tel qu'approuvé dans la présente séance.

Dit que l'avance des 75% sera appliquée, telle que mentionnée dans la convention.

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune voté le 12 avril 2016 par délibération n° 1975.

Autorise Madame le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI